



Le SAFP : une vision inclusive

Le Service d'Accompagnement dans les Fonctions Publiques est né d'une mesure du FIPHFP. Celle-ci avait pour objectif "de créer les conditions de réussite de l'insertion dans le milieu professionnel."

Cette mesure du FIPHFP s'inscrit donc dans une volonté d'aides à l'insertion des personnes en situation de handicap dans les fonctions publiques.

Cela répond à la définition de l'inclusion vers laquelle tend notre société qui veut que ce soit l'environnement qui s'adapte afin de ne pas créer de difficultés et/ou de différences.

CONTACTS

Véronique BALESDENS

Assistante

03 22 89 82 60

accueil@alihanse.org

Marine BECERRA

Chargée de mission

06 89 37 96 68

m.becerra@alihanse.org



ALIHANSE



Service
d'Accompagnement
dans les Fonctions
Publiques

Qu'est-ce que c'est ?

Le SAFF est une mesure d'accompagnement des personnes reconnues Travailleurs Handicapés qui sont en contrat d'alternance ou en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le secteur public.

Qui le finance ?

C'est le FIPHFP qui finance cette mesure d'accompagnement à hauteur de 130 heures par an pour un montant de 520 fois le SMIC horaire.

Pour certaines collectivités, le CDG peut être mobilisé pour vous aider à mettre en place la demande de subvention.

La convention d'accompagnement est valable un an et peut-être renouvelée.

Objectifs du SAFF

Le rôle du référent SAFF va être de sécuriser le parcours de la personne en situation de handicap durant le temps du contrat en collectivité. Le référent peut être amené pour cela à intervenir sur trois axes en fonction des besoins qui auront été diagnostiqués.

L'axe emploi

Sur cet axe, le rôle du référent va être de veiller à la bonne intégration et au bon maintien de la personne en situation de handicap sur son lieu de travail.

Pour ce faire, plusieurs outils peuvent être mobilisés et/ou créés en fonction des besoins identifiés. Par exemple, le référent pourra effectuer des rendez-vous réguliers en entreprise, sensibiliser les équipes au handicap, aider à l'aménagement de la fiche de poste, etc.

L'axe formation

Pour l'axe de la formation, le référent SAFF va venir s'assurer de la bonne mise en œuvre du parcours de formation de l'intégration à l'obtention du titre.

En ce sens, il peut avoir recours à différents moyens comme la rédaction d'un plan de formation, la mise en place de points d'étapes, du soutien scolaire, la mobilisation de partenaires, etc.

Suivi social

Enfin, le référent SAFF peut également intervenir, suite au diagnostic mené, sur l'aspect social (logement, finance).

Le référent peut donc mobiliser les partenaires et acteurs adéquats du territoire et/ou accompagner la personne à la résolution de ses difficultés.

 Le contenu est proposé à titre d'exemple et n'est pas exhaustif. Le référent SAFF peut recourir à divers moyens et/ou outils pour la sécurisation du parcours.